

# L'Université Publique de la Grand'Anse : éduquer pour le progrès de la communauté

P. Jomanas Eustache

**Résumé :** Deux ans après sa création en 2014 par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), l'Université Publique de la Grand'Anse (UPGA) a déjà permis à 300 jeunes d'accéder à une formation universitaire en sciences de l'éducation et en gestion. Elle soulève beaucoup d'espoir pour le développement durable de la Grand'Anse. Car, la formation universitaire apprend à devenir des citoyens du monde ayant un souci particulier et constant pour la sauvegarde et la protection de l'environnement, la construction de la solidarité entre les hommes et le maintien de la paix mondiale. Cependant, comme les autres UPR, en dépit des efforts d'un très grand nombre de gens de bonne volonté, l'UPGA vit une situation de très grande précarité. Elle ne dispose pas encore d'un local propre ou d'infrastructures adéquates pouvant lui permettre de répondre valablement à sa vocation et à sa mission. Les citoyens du département doivent donc s'approprier cette UPR afin de l'aider à être plus performante au service du progrès de leur communauté.



**Rezime :** Dezan apre Ministe Edikasyon Nasyonal ak Fomasyon Pwofesyonèl (MENFP) fin fonde li, « Universite Publique de la Grand'Anse (UPGA) » deja pèmèt 300 jenn gason ak fi kòmmanse fòmasyon yo nan syans edikasyon ak nan jesyon. UPGA se yon solèy lespwa ki ap leve nan Grand'Anse lan. Bonjan fòmasyon inivèsite aprann moun vin tounen yon sitwayen pou tout moun sou latè ki ap kalkile, tout tan, kijan pou yo pwoteje li epi amelyore anviwonman an, pou yo bati solidarite ant moun epi travay pou kontinye gen lapè nan lemonn. Sepandan, tankou tout lòt UPR yo, malgre jefò yon pakèt moun ki gen bon volonte, UPGA ap viv nan yon sityasyon malouk san parèy. Li poko gen lokal pal ni tout ekipman ak lòt materyèl ki nesèsè pou pèmèt li fè misyon li kòm sa dwa. Sitwayen ki ap viv nan depatman an dwe fè « Université Publique en Région » (UPR) sa a tounen zafè pa yo pou yo ede li bay plis randman nan sèvis kominote a.

## 1. INTRODUCTION

Dans toute communauté humaine ou tout regroupement humain qui aspire au développement, l'éducation joue et doit jouer un rôle de premier plan, car l'éducation assure, dit-on, le progrès d'une nation. D'où la justification du choix de la devise de l'Université Publique de la Grand'Anse (UPGA) : « *Educare pro communitatis progressio* » (Éduquer pour le progrès de la communauté).

La création d'une université correspond toujours à cette volonté de contribuer à la transmission du savoir au plus haut niveau, par l'enseignement, la recherche, les échanges, les débats contradictoires et le service à la communauté, afin d'assurer le progrès des peuples. Pour reprendre l'essentiel de ce qui est dit de la vision et de la mission de l'UPGA, la qualification et la compétence universitaires ouvrent la voie à la réussite professionnelle et facilitent l'insertion dans la société. Par sa mission d'enseignement, l'université a la lourde tâche d'enseigner les théories et les techniques qui régissent le fonctionnement de la société. Pour assurer un enseignement supérieur utile, fiable et réaliste, l'université doit forcément s'arc-bouter à sa mission de recherche généralement considérée comme l'une des plus importantes.

La formation universitaire est censée théoriquement permettre à l'étudiant de mieux appréhender et vivre sa socialité ou son caractère naturellement social, ainsi que la nécessité pour lui

de se former de plus en plus et de mieux en mieux, pour être, comme l'entendait Aristote, un véritable « *Zoon Politikon* », c'est-à-dire un animal politique. En d'autres termes, un citoyen responsable, capable d'agir positivement sur son milieu et de prendre en main à la fois son propre destin et celui de sa communauté, selon le vœu des Romains : *Boni bonum publicum curant* (Les gens de bien se soucient du bien public). De plus, cette responsabilité citoyenne devrait l'aider à s'acquitter de ses devoirs diligemment et à assumer honnêtement ses obligations. Quant à ses droits, elle devrait lui permettre de chercher toujours à en user avec sagesse et les revendiquer, au besoin, avec la plus grande pondération.

Cette responsabilité citoyenne devrait aussi pouvoir porter le citoyen à vouloir toujours sacrifier ses intérêts particuliers sur l'autel de la collectivité. Ainsi que nous le rappelle l'esclave philosophe romain Sénèque (4-65 de notre ère) : « *Sanis hominibus publica privatis potiora sunt*<sup>1</sup> » (Pour tout homme sain d'esprit, le bien commun précède le bien privé). Et il ajoute même que l'homme est un animal social né pour le bien commun (*socialis animal communi bono genitum*)<sup>2</sup>.

1. Voir Reginaldo Pizzorni, *Il diritto naturale dalle origini a San Tommaso d'Aquino*, Pontificia Università Lateranense, Citta Nuova Editrice, 2<sup>e</sup> éd., 1985, p. 102.

2. *Ibid.*

De plus, nous pensons que la formation universitaire peut aider entre autres à mettre en place un véritable parcours civique des étudiants, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements utiles ; leur faire prendre une conscience plus accrue de la nécessité de développer le sentiment d'appartenance à leur communauté, à leur pays, dans le respect dû à la diversité des choix de chacun et de ses options personnelles par l'application quotidienne du principe « Pas toujours d'accord, mais amis quand même » ; à exercer leur liberté en pleine conscience des droits d'autrui ; à refuser la violence sous toutes ses formes ; à devenir des citoyens du monde en ayant un souci particulier et constant pour la sauvegarde et la protection de l'environnement, la construction de la solidarité entre les hommes et le maintien de la paix mondiale. Ici, la pensée de l'empereur philosophe romain Marc-Aurèle (121-180 de notre ère) garde encore toute sa fraîcheur : « *Civitas et Patria mihi ut Antonio Roma, ut homini mundus* » (Comme Antonin, ma ville et ma patrie c'est Rome, mais en tant qu'humain, c'est le monde).

Tandis que nous célébrons cette année le deuxième anniversaire de fondation de notre université publique en région (UPR), l'UPGA, et le dixième anniversaire de création du Réseau des universités publiques en région, nous sommes tous invités à nous laisser habiter tour à tour par le noble sentiment de gratitude pour ce que nous avons pu réaliser chacun dans et pour notre UPR respective, et ensuite par le nécessaire devoir d'évaluation de ce qui a été fait, et enfin par l'élaboration objective et pratique de perspectives d'avenir.

## 2. LES UPR OU LA RÉPONSE PARTIELLE AU BESOIN DE FORMATION DES JEUNES DES PROVINCES HAÏTIENNES

Aujourd'hui, en Haïti, il est généralement admis que, grâce à la présence des UPR dans presque tous les départements du pays – à l'exception de l'Ouest où se trouvent déjà concentrées la plupart des institutions d'enseignement supérieur –, l'accès à l'université n'est plus un défi ou une pensée cauchemardesque pour les parents et les jeunes des couches sociales économiquement défavorisées. En effet, depuis maintenant une dizaine d'années, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) a pris la noble et louable décision de mettre un terme graduellement mais sûrement au clivage qui a malheureusement trop longtemps existé entre gens des provinces et de la capitale par l'ouverture d'une UPR dans neuf départements géographiques du pays.

Dans le cadre de cet effort, l'UPGA a commencé à offrir ses services à la communauté grand'anselaise il y a deux ans seulement, par l'ouverture de deux facultés : la Faculté des sciences de l'éducation et la Faculté des sciences de la gestion et de l'administration.

Pour mieux comprendre la nécessité d'une telle initiative, est-il besoin de rappeler que de nombreux jeunes Grand'anselais ont

péri à Port-au-Prince dans le terrible tremblement de terre de 2010 tout simplement parce qu'ils n'avaient pas la possibilité de commencer ou de poursuivre des études supérieures ou universitaires dans leur département d'origine ?

Selon les données statistiques de la direction départementale du MENFP, au cours des deux années scolaires qui ont précédé l'ouverture de l'UPGA, les pourcentages de réussite des jeunes aux examens officiels de la classe terminale (BAC II) sont respectivement de 65,95 % pour un total de 950 participants en 2012-2013 ; de 71,73 % pour un total de 1 765 participants en 2013-2014 (l'année de l'ouverture de l'UPGA), et de 84 % pour le baccalauréat unique, pour un total de 1 173 participants, alors que la capacité d'accueil des quelques établissements locaux de formation supérieure ne dépassait pas 20 à 25 %. Quid donc des 75 à 80 % restants ? Selon nos observations, en général, ceux d'entre eux qui le peuvent partent faire des études soit à l'étranger (une infime minorité) ou à Port-au-Prince, la capitale. Mais la grande majorité reste sur place pour vivre presque dans le farniente.

Face à ce constat plutôt alarmant, l'UPGA peut quand même s'enorgueillir d'avoir permis à plus de 300 jeunes d'accéder à la formation universitaire dans au moins deux filières : la Faculté des sciences de l'éducation et la Faculté des sciences de la gestion, et ce, en seulement deux ans d'existence.

Qui comprendra mieux que les parents et les principaux bénéficiaires directs l'importance de la présence d'un tel établissement d'enseignement dans le département ? Malgré ses moyens très limités et les défis auxquels l'UPGA fait face journellement, pour la grande majorité des gens qui la fréquentent et pour les observateurs avisés du département notamment, on devrait impérativement l'inventer si elle n'existait pas.

C'est donc l'occasion de saluer l'effort de tous ceux qui ont concouru à la mise sur pied de l'UPGA et de leur dire que la Grand'Anse leur est perpétuellement reconnaissante, et, pourquoi pas, la nation haïtienne tout entière, s'il est encore vrai l'adage bien connu et qui dit joliment : « Tant vaut l'école, tant vaut la nation » !

Toutefois, force est de reconnaître que, bien que les UPR se révèlent plus qu'une nécessité pour le développement et la dynamisation de nos provinces, elles font quand même face en général à des défis d'envergure qui impactent négativement sur les objectifs qu'elles s'étaient préalablement fixés. Ces défis sont nombreux, mais nous n'en mentionnons que quelques-uns ici.

En dépit des efforts d'un très grand nombre de gens de bonne volonté, les UPR vivent une situation de très grande précarité. Elles ne disposent en général d'aucun local propre ni d'infrastructures adéquates qui leur permettraient de répondre utilement à leur vocation et à leur mission.

Le manque de ressources de toutes sortes est évident. N'ayant pas les moyens financiers de leur politique, les UPR peinent généralement à mettre à leur service les ressources humaines

disponibles, qui se trouvent préférablement dans la capitale et de manière rarissime dans les provinces. L'absence d'une bonne bibliothèque dans les différents centres de formation est presque une constante. La capacité d'hébergement des étudiants fait défaut ainsi que l'existence d'un service de transport.

Il y a encore une très grande réticence qui nuit à l'établissement d'un véritable contact avec le secteur privé des affaires, dont la plupart des membres ignorent l'importance et le rôle d'une université dans une communauté. Ce qui a pour effet aussi d'entraver ou de retarder la mise sur pied du conseil de l'UPGA. Dans ces conditions, et instruits de l'expérience du passé, nous croyons nécessaire de prendre certaines dispositions et mesures appropriées afin que l'UPGA connaisse des lendemains beaucoup plus prometteurs.

### 3. PERSPECTIVES D'AVENIR OU L'UPGA DANS LES DIX PROCHAINES ANNÉES

En tout premier lieu, nous entendons tout mettre en œuvre pour que les obstacles majeurs ou les grands défis auxquels l'UPGA fait face aujourd'hui soient pris en compte et aplanis graduellement, mais définitivement, afin que cette jeune structure universitaire puisse non seulement offrir aux étudiants qui la fréquentent un authentique cadre de formation et d'information, mais surtout répondre valablement et efficacement à sa mission principale qui consiste à dispenser un enseignement de qualité.

Nous comptons aussi établir une véritable passerelle de communication qui devra déboucher sur une nécessaire et utile collaboration avec le secteur privé des affaires, afin de faciliter la formation pratique et l'employabilité de nos futurs diplômés; des démarches seront entreprises en vue de mettre sur pied un fructueux partenariat avec l'État pour l'exécution de certains travaux de recherche ou de formation; enfin, nous souhaitons construire une meilleure et réelle synergie entre la société et l'Université sur le rôle et la mission de celle-ci dans la communauté, à travers les médias locaux.

Comme on le sait, il est tout à fait évident qu'il existe un rapport très étroit, voire dialectique, entre la société et l'éducation de ses membres, de sorte que l'on peut dire, sans courir le risque d'être démenti: « Telle société, telle éducation. » Donc, celle-ci peut facilement servir d'aune pour mesurer le degré de développement, d'évolution, de celle-là.

Pour faciliter notre réflexion sur ce nécessaire et indispensable binôme société et éducation, la lecture de la loi d'orientation du 23 janvier 2008 sur l'éducation de la République d'Algérie nous a fortement marqués et inspirés [1].

Pour Haïti, comme pour tout autre pays qui a l'ambition d'aller de l'avant, la qualité des ressources humaines s'impose comme un enjeu stratégique majeur et un facteur déterminant dans la satisfaction des besoins de développement durable du pays et l'ouverture à la concurrence internationale, marquée par la pression exercée par les cultures et les modèles économiques des puissances dominantes, ainsi que par une compétition élevée où les seuls paramètres de réussite sont la productivité, la performance et l'efficacité.

L'université haïtienne est appelée à s'aligner sur les standards internationaux en matière d'organisation, de fonctionnement et de rendement afin de permettre à ses diplômés d'être réellement compétents, compétitifs sur le marché du travail et d'assurer de façon quasi certaine leur employabilité.

Alors que le monde devient un village planétaire, l'UPGA, consciente de l'importance des échanges universitaires, entend renforcer la collaboration *ad intra* et *ad extra*, c'est-à-dire avec des universités tant haïtiennes qu'étrangères. Comme le souhaite notre document d'implantation, l'UPGA aura la tâche de préparer les ressources humaines qui seront mises au service du développement de la Grand'Anse, de la valorisation de ses ressources naturelles, et d'assurer sa gestion stratégique, selon la perception de ses usagers potentiels directs et indirects.

Nous n'insisterons jamais assez sur le fait que la formation universitaire ne peut ni ne pourra faire l'économie d'une formation à la citoyenneté responsable. Elle devra toujours mettre l'accent impérativement sur le lien qui existe et qui doit exister entre le binôme université et citoyenneté, afin d'assurer un meilleur service à la communauté ainsi que le veut joliment le dicton « Rendre l'université à la cité ». En d'autres termes, au cours de la prochaine décennie, nous nous engageons à travailler pour que les membres de leurs communautés respectives s'approprient les UPR et puissent dire, non sans une certaine fierté: « Les UPR, c'est notre affaire! » ■

### BIBLIOGRAPHIE

- 1 *Bulletin officiel de l'Éducation nationale, Loi d'orientation, n° 08-04 du 23 janvier 2008, Numéro spécial, février 2008, p. 19-20.*

**Jomanas EUSTACHE, Ph.D.**, prêtre catholique, est titulaire d'un doctorat en Droit canonique de l'Université Pontificale Urbainienne de Rome et d'un diplôme en droit civil. Il est co-fondateur de l'École Supérieure Catholique de Droit de Jérémie (ESCDROJ) qu'il dirige depuis sa fondation en 1995. Il est professeur de droit et auteur de plusieurs articles publiés notamment dans le *HASTINGS INTERNATIONAL AND COMPARATIVE LAW Review*. Il est Recteur de l'Université Publique de la Grand'Anse (UPGA) depuis sa fondation en 2014. [jomanaseustache@hotmail.com](mailto:jomanaseustache@hotmail.com)